

Communiqué de presse

2 février 2023

POUR LA DÉFENSE DE LA VOLAILLE DE BRESSE ET DE L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS

Dans le cadre de la révision en cours des normes de commercialisation européennes, la Commission européenne prévoit de **changer les règles concernant l'étiquetage des modes d'élevage des volailles**. Ce projet mettrait en péril l'appellation d'origine protégée de la volaille de Bresse, et ferait peser une lourde menace sur la production de volailles fermières, élevées en plein air.

« Changer la réglementation sur l'étiquetage serait non seulement un recul pour l'information du consommateur, mais aussi et surtout un coup porté à toutes les productions AOC, label rouge et bio et en particulier la première AOC au monde, la volaille de Bresse. Ce serait un nivellement par le bas et un désastre pour la filière volaille de qualité en France et en Bourgogne-Franche-Comté, de surcroît beaucoup touchée par l'épidémie de grippe aviaire.

La volaille de Bresse, dont l'excellence et la renommée font la fierté de notre territoire, ne doit pas faire les frais d'un projet normatif qui va à l'encontre de la protection de nos filières, des agriculteurs, et des consommateurs.

Alors que la stratégie européenne « de la ferme à la fourchette » soutient la production locale, durable et de qualité, il serait inconcevable que la révision en cours des normes de commercialisation européennes vienne contredire cette ambition.

C'est la raison pour laquelle j'en appelle aux parlementaires européens et nationaux et au ministère de l'Agriculture pour défendre nos producteurs et nos consommateurs », déclare Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél : 03 81 61 61 08

